



Gouvernement du Québec  
Ministère de la  
Sécurité du revenu

Profil N° 6

**PROFIL DES PERSONNES AUTOCHTONES  
APTES AU TRAVAIL,  
À L'AIDE DE DERNIER RECOURS**

Direction générale des politiques et des programmes  
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Juillet 1995

425, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 4Z1

Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de ce profil :

Auteure : Gisèle Filion  
Traitement des données : Luc Audet  
Secrétariat : Gilberte Roberge  
Révision linguistique : Lucia Gauthier

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX .....	V
INTRODUCTION.....	1
1. SITUATION D'ENSEMBLE DES PRESTATAIRES AUTOCHTONES .....	3
Une clientèle presque exclusivement apte au travail .....	3
L'inscription au programme APTE comparable d'un sous-groupe à l'autre .....	3
Les autochtones : moins de 1 % de l'ensemble des prestataires aptes au travail .....	3
Les femmes surreprésentées chez les prestataires autochtones aptes au travail.....	4
2. CARACTÉRISTIQUES DES PRESTATAIRES AUTOCHTONES APTE AU TRAVAIL .....	5
Une surreprésentation dans les régions ressources .....	6
Un grand nombre de familles avec enfants notamment de deux enfants ou plus .....	7
Une surreprésentation de célibataires parmi les autochtones, en particulier chez les Inuit .....	7
Une forte représentation des jeunes de moins de 30 ans .....	8
Les autochtones : plus souvent chambreurs ou pensionnaires chez un parent et locataires subventionnés comparativement à l'ensemble des prestataires aptes .....	8
Des études de niveau secondaire déclarées par près de 7 personnes sur 10.....	8
Des motifs d'entrée à l'aide sociale liés à une perte d'emploi dans 3 cas sur 10 .....	9
Une durée cumulative à l'aide moins longue pour les autochtones que pour l'ensemble des prestataires aptes.....	9
Les prestataires autochtones proportionnellement moins nombreux à déclarer des revenus de travail .....	10
Les prestataires autochtones aptes plus fréquemment non disponibles que l'ensemble des prestataires aptes .....	10

## Table des matières

Une non-disponibilité due principalement à la présence d'enfants à charge chez les femmes et à l'âge chez les hommes.....	10
Une participation plus grande au programme Rattrapage scolaire par rapport à l'ensemble des prestataires aptes .....	11
Des expériences de travail diversifiées et de courte durée .....	12
3. OBSTACLES À L'INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL .....	15
Un marché du travail très réduit .....	15
Une structure de l'emploi déséquilibrée .....	15
Un faible niveau de scolarisation .....	16
Des programmes de formation non adaptés .....	16
Des difficultés avec les services de main-d'oeuvre .....	17
CONCLUSION .....	19
ANNEXE .....	23
LEXIQUE.....	29
BIBLIOGRAPHIE .....	33

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1	Répartition des prestataires autochtones entre les programmes Soutien financier et APTE, selon le lieu de naissance, mars 1994 .....	3
Tableau 2	Répartition des prestataires autochtones entre les programmes Soutien financier et APTE, selon l'origine ethnique, et répartition de l'ensemble des prestataires entre les deux programmes, mars 1994 .....	3
Tableau 3	Répartition des prestataires aptes au travail, selon le lieu de naissance et le sexe, mars 1994.....	4
Tableau 4	Répartition des prestataires aptes, selon les sous-groupes d'origine autochtone et répartition de l'ensemble des prestataires aptes, selon le sexe, mars 1994.....	4
Tableau 5	Portrait général des prestataires autochtones aptes au travail, selon le sexe, et portrait général de l'ensemble des prestataires aptes, mars 1994 .....	5
Tableau 6	Répartition des prestataires autochtones aptes au travail, non disponibles, selon les principales raisons de la non-disponibilité et le sexe, mars 1994 .....	11
Tableau 7	Répartition des prestataires autochtones aptes au travail, participants, selon la mesure de développement de l'employabilité et le sexe, mars 1994.....	11
Tableau 8	Répartition des prestataires autochtones aptes au travail, ayant déclaré une expérience de travail (50 %), selon la classification du dernier emploi occupé, durées médiane et moyenne de l'emploi et taux de féminité, mars 1994 .....	13
Tableau 9	Prestataires autochtones aptes ayant déclaré un emploi professionnel, selon le dernier emploi déclaré, pour quelques professions sélectionnées, durées médiane et moyenne de l'emploi et taux de féminité, mars 1994 .....	14

**ANNEXE**

Tableau A	Portrait général des prestataires aptes d'origine inuk, selon le sexe, et portrait général de l'ensemble des prestataires aptes, mars 1994 .....	23
Tableau B	Portrait général des prestataires aptes d'origine amérindienne, par sexe, et portrait général de l'ensemble des prestataires aptes, mars 1994 .....	25
Tableau C	Répartition (en %) des emplois dans les réserves indiennes et les villages nordiques, selon les secteurs économiques et les nations, 1986 .....	27
Tableau D	Répartition (en %) des catégories d'emploi dans les réserves indiennes et les villages nordiques, selon le sexe, et comparaison avec l'ensemble du Québec, 1986 .....	27

## Liste des tableaux

Tableau E	Population autochtone du Québec, par nation, par village ou réserve, 1994 et 1995 .....	28
-----------	--	----

## INTRODUCTION

La population autochtone vivant au Québec est d'environ 127 000 personnes, se répartissant de la façon suivante : 59 432 Amérindiens reconnus au sens de la Loi sur les Indiens<sup>1</sup> vivent à l'intérieur de réserves, 60 000 autochtones vivent hors des réserves et 7 840 Inuit vivent dans les villages du Grand Nord québécois. Mentionnons qu'il existe au Québec, 11 nations autochtones réparties dans 55 villages ou réserves (tableau E en annexe).

La Loi de la sécurité du revenu s'applique à toute la population autochtone du Québec. Le Ministère en assume le financement et l'administration pour les Inuit, les Cris<sup>2</sup> et les Amérindiens vivant hors des réserves. Pour toutes les autres communautés amérindiennes qui vivent sur les réserves, le financement de l'aide de dernier recours est assuré par le gouvernement fédéral et l'administration de la Loi et du Règlement est confiée aux Conseils de bande.

La présente étude se réfère donc à la population autochtone vivant hors des réserves ainsi qu'aux Cris et aux Inuit vivant dans les villages ou réserves et qui se déclarent autochtones au moment de leur demande d'admission à l'aide de dernier recours.

Le document se divise en trois sections : la première présente, d'une part, la situation d'ensemble des prestataires autochtones à l'aide de dernier recours et, d'autre part, leur situation par rapport aux prestataires des programmes Soutien financier et APTE.

La deuxième section du document présente le profil des prestataires autochtones aptes au travail; les caractéristiques de ces prestataires y sont décrites selon le sexe et différentes variables telles que la région, la catégorie de ménage, l'état civil, la résidence, la scolarité, la classification, la durée à l'aide de dernier recours et l'âge. Cette partie traite également de la participation aux programmes de développement de l'employabilité et de la dernière expérience de travail des prestataires autochtones.

Enfin, la troisième section suggère des éléments de problématique relativement à l'intégration au marché du travail des personnes autochtones.

---

1 La Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur les Indiens confient la responsabilité des autochtones au gouvernement fédéral qui crée des réserves pour les Amérindiens. Le gouvernement fédéral maintient une liste à jour des Indiens vivant sur les réserves.

2 Sur les territoires cris, il existe un régime particulier de sécurité du revenu pour les chasseurs et les piégeurs cris. Ces derniers ont le choix d'adhérer à ce régime ou à la Loi de la sécurité du revenu.

## 1. SITUATION D'ENSEMBLE DES PRESTATAIRES AUTOCHTONES

Les prestataires autochtones forment une population de 3 397 personnes, dont 37 % sont d'origine inuk et 63 %, d'origine amérindienne.

### Une clientèle presque exclusivement apte au travail

Le tableau 1 montre que la population du programme APTE<sup>3</sup> est composée de 2 969 personnes autochtones qui représentent 87 % des prestataires de même origine. Les autres 13 % des autochtones sont inscrits au programme Soutien financier; cette proportion est plus faible que celle de l'ensemble des prestataires adultes, dont 21 % sont inscrits au programme Soutien financier. Il y a donc une plus forte proportion de prestataires d'origine autochtone inscrits au programme APTE comparativement à l'ensemble des prestataires (87 % comparativement à 79 %).

Tableau 1  
Répartition des prestataires autochtones entre les programmes Soutien financier et APTE, selon le lieu de naissance, mars 1994

Lieu de naissance	Soutien financier		Apte		Total	
	N	%	N	%	N	%
Né/e au Canada (Amérindien/ne ou Inuk)	112 424 (428)	24,0 (12,6)	356 151 (2 969)	76,0 (87,4)	468 575 (3 397)	100,0 (100,0)
Né/e hors Canada (Réfugié)	4699 (226)	6,0 (1,9)	73 000 (11 651)	94,0 (98,1)	77 699 (11 877)	100,0 (100,0)
TOTAL	117 123	21,4	429 151	78,6	546 274	100,0

Afin de cerner plus précisément la population des prestataires autochtones aptes au travail, nous présentons, dans les sections qui suivent, les données selon les deux sous-groupes qui la composent : origine inuk, origine amérindienne.

### L'inscription au programme APTE comparable d'un sous-groupe à l'autre

Tableau 2  
Répartition des prestataires autochtones entre les programmes Soutien financier et APTE, selon l'origine ethnique et répartition de l'ensemble des prestataires entre les programmes, mars 1994

Origine ethnique	Soutien financier		APTE		Total	
	N	%	N	%	N	%
Inuk	139	11,2	1 100	88,8	1 239	100,0
Amérindienne	289	13,4	1 869	86,6	2 158	100,0
TOTAL	428	12,6	2 969	87,4	3 397	100,0
Ensemble des prestataires	117 123	21,4	429 151	78,6	546 274	100,0

Comme en témoigne le tableau 2, la participation des prestataires d'origine autochtone au programme APTE est assez semblable, la variation étant de 2 % : en effet, la proportion de personnes d'origine inuk inscrites au programme APTE est légèrement plus élevée que celle des Amérindiens (89 % contre 87 %).

### Les autochtones : moins de 1 % de l'ensemble des prestataires aptes au travail

L'ensemble des adultes prestataires inscrits au programme APTE est composé de 83 % de personnes nées au Canada, dont 0,7 % de personnes d'origine amérindienne et inuk, et de 17 % de personnes nées hors Canada (incluant les revendicateurs du statut de réfugié).

Tableau 3  
Répartition des prestataires aptes au travail, selon le lieu de naissance et le sexe, mars 1994

Lieu de naissance	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Né/e au Canada (Amérindien/ne ou inuk)	184 090 (1 776)	83,4 (0,8)	172 061 (1 193)	82,6 (0,6)	356 151 (2 969)	83,0 (0,7)
Né/e hors Canada	36 635	16,6	36 365	17,4	73 000	17,0
TOTAL	220 725	100,0	208 426	100,0	429 151	100,0

Le tableau 3 présente la répartition des prestataires aptes selon le lieu de naissance et le sexe.

## Les femmes surreprésentées chez les prestataires autochtones aptes au travail

Tableau 4  
Répartition des prestataires aptes, selon les sous-groupes  
d'origine autochtone, et répartition de l'ensemble des  
prestataires aptes, selon le sexe, mars 1994

Sous-groupes	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Inuk	603	54,8	497	45,2	1 100	100,0
Amérindien/ne	1 173	62,8	696	37,2	1 869	100,0
TOTAL	1 776	59,8	1 193	40,2	2 969	100,0
Ensemble des prestataires aptes	220 725	51,4	208 426	48,6	429 151	100,0

Le tableau 4 donne la répartition des adultes aptes selon les deux sous-groupes d'origine autochtone et le sexe.

Globalement, on observe une surreprésentation de femmes chez les personnes autochtones par rapport à l'ensemble des prestataires (60 % comparativement à 51 %).

Pour ce qui est de la représentation des femmes dans chacun des sous-groupes, elle est plus élevée chez les personnes d'origine amérindienne que chez les Inuit (63 % contre 55 %).

## 2. CARACTÉRISTIQUES DES PRESTATAIRES AUTOCHTONES APTE AU TRAVAIL

Le texte suivant porte, sauf avis contraire, sur les prestataires autochtones du programme APTE, soit un contingent de 2 969 adultes. Les personnes autochtones se répartissent selon le sexe de la façon suivante : 1 776 femmes et 1 193 hommes, soit un rapport femmes/hommes de 60/40. Le tableau 5 présente le portrait général des prestataires aptes pour les deux sous-groupes réunis (Amérindien et Inuk). Les différences entre les sous-groupes sont soulignées dans le texte, lorsqu'elles sont significatives. On trouvera en annexe le même tableau pour chacun des deux sous-groupes.

Tableau 5  
Portrait général des prestataires autochtones aptes au travail, selon le sexe,  
et portrait général de l'ensemble des prestataires aptes, mars 1994

	Prestataires autochtones aptes au travail						Ensemble des prestataires aptes
	Femmes		Hommes		Total		
	N	%	N	%	N	%	%
<b>Région</b>							
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	5	0,3	3	0,2	8	0,3	2,1
Bas-Saint-Laurent (1B)	6	0,3	2	0,2	8	0,3	2,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	118	6,6	85	7,1	203	6,8	4,2
Québec (03A)	69	3,9	21	1,8	90	3,0	7,7
Chaudière-Appalaches (03B)	9	0,5	3	0,2	12	0,4	3,2
Mauricie-Bois-Francs (04)	97	5,5	50	4,2	147	4,9	7,0
Estrie (05)	8	0,4	3	0,2	11	0,4	3,7
Montréal-Banlieue (06A)	63	3,5	22	1,8	85	2,9	9,5
Laurentides (06B)	29	1,6	34	2,8	63	2,1	5,6
Montréal-Ouest (06C)	61	3,4	41	3,4	102	3,4	8,0
Lanaudière (06D)	16	0,9	12	1,0	28	0,9	4,3
Laval (06E)	7	0,4	6	0,5	13	0,4	3,0
Ville de Montréal (06F)	69	3,9	53	4,4	122	4,1	25,9
Montréal-Est (06G)	9	0,5	15	1,3	24	0,8	5,1
Outaouais (07)	125	7,0	92	7,7	217	7,3	3,9
Abitibi-Témiscamingue (08)	168	9,5	131	11,0	299	10,1	2,3
Côte-Nord (09)	102	5,7	53	4,4	155	5,2	1,5
Nouveau-Québec (10)	815	45,9	567	47,5	1 382	46,5	0,3
<b>Catégorie de ménage</b>							
Personne seule	458	25,8	720	60,3	1 178	39,7	50,7
Couple sans enfants	73	4,1	58	4,9	131	4,4	7,7
Famille monoparentale : - 1 enfant	430	24,2	33	2,8	463	15,6	12,1
- 2 enfants ou plus	420	23,6	14	1,2	434	14,6	9,0
Famille biparentale : - 1 enfant	107	6,0	114	9,6	221	7,4	7,4
- 2 enfants ou plus	286	16,1	254	21,3	540	18,2	12,9
Conjoint/e d'étudiant	2	0,1	0	0	2	0,1	0,2
<b>État civil</b>							
Célibataire	1 217	68,5	836	70,1	2 053	69,1	54,7
Marié/e	250	14,1	231	19,4	481	16,2	19,4
Veuf/ve	70	3,9	13	1,1	83	2,8	1,6
Séparé/e légalement	31	1,7	13	1,1	44	1,5	2,9
Séparé/e sans jugement	108	6,1	39	3,3	147	4,9	7,3
Divorcé/e	100	5,6	61	5,1	161	5,4	14,1
<b>Groupe d'âge</b>							
Moins de 21 ans	275	15,5	108	9,0	1 883	12,9	6,1
21 à 29 ans	689	38,8	493	41,3	1 182	39,8	26,5
30 à 44 ans	552	31,1	390	32,7	942	31,7	41,8
45 à 54 ans	149	8,4	111	9,3	260	8,2	14,6
55 à 64 ans	110	6,2	85	7,1	195	6,6	10,1
65 ans et plus	1	0,1	6	0,5	7	0,2	0,9
<b>Résidence</b>							
Locataire	628	35,4	313	26,2	941	31,7	61,1
Locataire (logement subventionné ou HLM)	396	22,3	244	20,4	640	21,6	6,4
Propriétaire	70	3,9	60	5,0	130	4,4	9,6
Chambreur/se ou pensionnaire	175	9,8	178	14,9	353	11,9	11,3
Chambreur/se ou pensionnaire chez un parent ou un enfant	497	27,5	363	29,8	860	29,0	11,5

	Prestataires autochtones aptes au travail						Ensemble des prestataires aptes %
	Femmes		Hommes		Total		
	N	%	N	%	N	%	
Autres	10	0,6	35	2,9	45	1,5	0,1
<b>Nombre d'années de scolarité</b>							
Moins de 7 ans	213	12,0	137	11,5	350	11,8	11,2
7 à 11 ans	1 248	70,3	848	71,1	2 096	70,6	59,9
12 ans ou plus	138	7,8	77	6,4	215	7,2	24,4
Inconnu	177	10,0	131	11,0	308	10,4	4,5
<b>Raison d'entrée à l'aide</b>							
Fin des prestations d'assurance chômage	222	12,6	230	19,4	452	15,3	26,2
Perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage	215	12,2	244	20,6	459	15,6	11,2
Prestations d'assurance chômage insuffisantes	47	2,7	36	3,0	83	2,8	3,8
Perte du/de la conjointe	221	12,5	54	4,6	275	9,3	10,9
Fin des études à temps complet	86	4,9	40	3,4	126	4,3	3,1
Naissance ou prise en charge d'un enfant	30	1,7	5	0,4	35	1,2	0,7
Autres raisons non précisées	942	53,4	574	48,5	1 516	51,5	44,0
<b>Durée cumulative à l'aide</b>							
Moins de 2 ans	570	32,1	434	36,4	1 004	33,8	31,6
2 à 5 ans	669	37,7	459	38,5	1 128	38,0	33,1
6 à 9 ans	321	18,1	199	16,7	520	17,5	15,7
10 ans ou plus	216	12,2	101	8,5	317	10,7	19,6
<b>Revenu de travail déclaré</b>							
Non	1 698	95,6	1 125	94,3	2 823	95,1	92,1
Oui	78	4,4	68	5,7	146	4,9	7,9
<b>Classification</b>							
Non disponible	1 075	60,5	165	13,8	1 240	41,8	33,2
Participant/e	140	7,9	82	6,9	222	7,5	11,5
Disponible	101	5,7	189	15,8	290	9,8	11,4
Non participant/e	460	25,9	757	63,4	1 217	41,0	43,9
TOTAL	1 776	59,8	1 193	40,2	2 969	100,0	100,0 (429,157)

### Une surreprésentation dans les régions ressources

Les prestataires de ce groupe se distinguent de l'ensemble des prestataires aptes par leur répartition régionale : ils sont plus nombreux à résider dans quatre des six régions ressources<sup>4</sup> (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue-Nouveau-Québec et Côte-Nord). À elle seule, la région du Nouveau-Québec compte 46 % des prestataires aptes d'origine autochtone. En outre, 87 % des prestataires d'origine inuk habitent cette région. La population du Nunavik ou Nouveau-Québec est composée d'environ 6 850 Inuit et de quelques centaines de non-Inuit.

Pour ce qui est des différences entre les hommes et les femmes autochtones aptes au travail une proportion légèrement plus élevée de femmes habitent dans les régions de Québec et de Montréal-Banlieue (4 % comparativement à 2 %), alors que les hommes sont proportionnellement plus nombreux dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (11 % contre 9 %). Cette dernière région montre une surreprésentation d'hommes parmi les Amérindiens aptes (17 % des hommes

<sup>4</sup> Les six régions ressources considérées sont les suivantes : la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue-Nouveau-Québec et la Côte-Nord. Ce regroupement est fondé sur des caractéristiques communes relatives à l'activité économique de ces régions et à leurs conditions globales de développement, ainsi que sur la sauvegarde de l'uniformité des territoires régionaux actuels.

Source : Secrétariat au développement des régions, *Info-Régions*, Direction de la recherche et de la prospective, volume 1, n° 1, décembre 1994.

et 4 % des femmes). Par contre, au Nouveau-Québec, il y a surreprésentation de femmes amérindiennes (26 % de femmes contre 17 % d'hommes) et sous-représentation de femmes d'origine inuk (84 % de femmes contre 90 % d'hommes).

### **Un grand nombre de familles avec enfants notamment de deux enfants ou plus**

Les personnes autochtones font plus souvent partie de famille avec enfants que l'ensemble des aptes (56 % contre 41 %) et notamment de familles avec deux enfants ou plus (33 % contre 22 %).

Ce phénomène des familles nombreuses observé chez les deux sous-groupes autochtones est encore plus accentué chez les Inuit (38 % comparativement à 30 % chez les Amérindiens). Les familles monoparentales sont également surreprésentées chez les Amérindiens (32 %) et les Inuit (28 %) par rapport à l'ensemble des prestataires aptes (21 %).

On note également des écarts entre les femmes et les hommes d'origine autochtone pour ce qui est de leur répartition entre les catégories de ménage. D'abord, les femmes font plus souvent partie de familles avec enfants que les hommes (70 % contre 35 %). Cette situation est encore plus marquée chez les Inuit (77 % de femmes contre 36 % d'hommes) que chez les Amérindiens (66 % contre 39 %). Les femmes sont surtout présentes dans les familles monoparentales, soit avec un enfant (24 %) ou deux enfants ou plus (24 %), alors que ces proportions ne sont respectivement que de 3 % et 1 % chez les hommes. Ces derniers sont par ailleurs plus nombreux à vivre dans une famille biparentale (31 % contre 22 % pour les femmes), particulièrement chez les Amérindiens où la proportion est alors de 36 % des hommes pour 23 % des femmes.

### **Une surreprésentation de célibataires parmi les autochtones, en particulier chez les Inuit**

Les prestataires autochtones se distinguent de l'ensemble des prestataires aptes pour ce qui est de l'état civil déclaré : ils sont proportionnellement plus nombreux à avoir le statut de célibataire (69 % comparativement à 55 %) et cette surreprésentation est davantage accentuée chez les Inuit (72 %). Par contre, une plus faible proportion d'entre eux déclarent être séparés, que ce soit légalement ou sans jugement, ou divorcés (12 % comparativement à 24 %). Alors que les personnes divorcées ne représentent que 1 % des prestataires inuit, on compte 8 % des prestataires amérindiens dans ce groupe. Il y a davantage de personnes mariées chez les Inuit (19 % contre 15 %) que chez les Amérindiens.

Par ailleurs, les femmes déclarent un statut de célibataire dans une proportion semblable aux hommes (68 % contre 70 %). Les femmes mariées sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes de même statut (14 % contre 19 %), particulièrement parmi les personnes d'origine amérindienne (12 % contre 19 %).

### **Une forte représentation des jeunes de moins de 30 ans**

Les prestataires autochtones aptes au travail se distinguent de l'ensemble des prestataires aptes pour ce qui est de l'âge : ils sont surreprésentés parmi les jeunes de moins de 30 ans

(53 % contre 33 %). Cette proportion élevée de jeunes s'observe autant chez les prestataires d'origine inuit qu'amérindienne.

Cette surreprésentation est encore plus accentuée chez les femmes (54 % pour les femmes comparativement à 50 % pour les hommes). Cette différence est un peu plus marquée chez les Amérindiens (56 % pour les femmes contre 49 % pour les hommes).

### **Les autochtones : plus souvent chambreurs ou pensionnaires chez un parent et locataires subventionnés comparativement à l'ensemble des prestataires aptes**

Les personnes autochtones habitent plusieurs types de résidence : logement sans subvention (32 %), chambre, pension chez un enfant ou un parent (29 %) ou logement subventionné (22 %). En comparaison avec l'ensemble des prestataires aptes, la chambre ou pension chez un parent ou un enfant représente un écart de 18 points de pourcentage (29 % des autochtones contre 11 % des prestataires). Cet écart existe dans les deux groupes autochtones, avec 39 % des prestataires d'origine inuk et 23 % des prestataires d'origine amérindienne.

Le logement subventionné représente un écart de 16 points de pourcentage (22 % des autochtones contre 6 % des prestataires). Cet écart est encore plus grand entre les Inuit et l'ensemble des autochtones aptes, atteignant 20 points (42 % des Inuit ont un logement subventionné contre 22 % des autochtones aptes). Enfin, on note une sous-représentation de propriétaires chez les autochtones, par rapport à l'ensemble des prestataires aptes (4 % contre 10 %). La culture et l'accès à des subventions au logement peuvent expliquer certaines des différences observées.

En comparant les hommes et les femmes, on note que la proportion de femmes qui sont locataires subventionnées est légèrement supérieure à celle des hommes (22 % des femmes contre 20 % des hommes). Cette situation s'observe également chez les Inuit (44 % de femmes contre 39 % d'hommes), et chez les Amérindiens (11 % de femmes pour 7 % d'hommes).

### **Des études de niveau secondaire déclarées par près de 7 personnes sur 10**

Si nous comparons la population des prestataires autochtones aptes au travail avec l'ensemble des prestataires aptes, on remarque qu'une plus forte proportion de personnes autochtones déclarent entre 7 et 11 ans de scolarité (71 % contre 60 %). On observe un niveau de scolarité plus élevé chez les Amérindiens que chez les Inuit : 73 % des Amérindiens disent avoir entrepris des études secondaires contre 66 % des Inuit. Au-delà de la 11<sup>e</sup> année, une plus faible proportion a poursuivi des études : seulement 7 % des prestataires (9 % d'Amérindiens et 4 % d'Inuit) disent avoir 12 ans ou plus de scolarité, alors que 24 % de l'ensemble des prestataires aptes déclarent ce niveau de scolarité. Il y a chez les autochtones, davantage de données inconnues concernant la scolarité que dans l'ensemble des aptes (10 % contre 4 %).

Pour ce qui est des différences entre les hommes et les femmes, elles sont peu significatives; on note cependant une proportion légèrement plus grande de femmes déclarant au moins 12 années de scolarité (8 % de femmes contre 6 % d'hommes).

### **Des motifs d'entrée à l'aide sociale liés à une perte d'emploi dans 3 cas sur 10**

Comme pour l'ensemble des prestataires aptes, les motifs les plus souvent invoqués par les autochtones pour demander l'aide de dernier recours sont la fin des prestations d'assurance chômage (15 %), la perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage (16 %) et les prestations d'assurance chômage insuffisantes (3 %). Ces motifs réunis rassemblent 34 % de personnes autochtones dont les motifs d'entrée à l'aide sont liés à la perte d'emploi contre 41 % pour l'ensemble des prestataires. Cette proportion assez faible s'explique par le taux de 28 % qui s'applique aux Amérindiens alors que 43 % des Inuit donnent des motifs reliés à la perte d'emploi. Les autres motifs sont : la perte du conjoint ou de la conjointe (9 % comparativement à 11 %) et la fin des études à temps complet (4 % comparativement à 3 %). Plus de 50 % des raisons ne sont pas précisées, comparativement à 44 % pour l'ensemble des aptes. Les motifs autres que ceux reliés à la perte d'emploi montrent des proportions différentes selon l'origine ethnique : la perte du conjoint ou de la conjointe (8 % des Inuit et 10 % des Amérindiens), la fin des études à temps complet (2 % des Inuit et 6 % des Amérindiens), les autres raisons non précisées (47 % des Inuit et 54 % des Amérindiens).

Si la principale raison d'entrée à l'aide sociale est liée à une perte d'emploi pour les prestataires autochtones, elle l'est dans une proportion plus grande pour les hommes que pour les femmes (43 % contre 28 %). Pour ces dernières, la perte du conjoint représente une raison d'entrée à l'aide de dernier recours assez répandue : 12 % des femmes donnent ce motif comparativement à moins de 5 % des hommes. Il n'y a pas de différence importante entre les deux sous-groupes autochtones quant à ce dernier motif.

### **Une durée cumulative à l'aide moins longue pour les autochtones que pour l'ensemble des prestataires aptes**

Les personnes aptes d'origine autochtone ont une durée cumulative à l'aide moins longue que l'ensemble des prestataires aptes : pour 72 % des autochtones, cette durée est de moins de cinq ans et seulement 11 % sont à l'aide depuis 10 ans ou plus, alors que ces proportions pour l'ensemble des prestataires aptes sont respectivement de 65 % et de 20 %. Cela s'explique notamment par le fait qu'il y a une forte représentation de jeunes de moins de trente ans chez les prestataires autochtones qui ont une moins longue présence à l'aide.

On remarque par ailleurs que les femmes ont une durée cumulative à l'aide un peu plus élevée que les hommes de ce groupe : 12 % des femmes sont à l'aide depuis 10 ans ou plus, alors que moins de 9 % des hommes ont cumulé cette durée. Chez ces derniers, 36 % ont une durée de présence à l'aide de moins de deux ans, alors que cette proportion est de 32 % pour les femmes. Cette différence s'observe également entre les femmes et les hommes des deux sous-groupes autochtones.

### **Les prestataires autochtones proportionnellement moins nombreux à déclarer des revenus de travail**

Les prestataires autochtones sont proportionnellement moins nombreux que l'ensemble des prestataires aptes à déclarer des revenus de travail : c'est le cas de 5 % d'entre eux comparativement à 8 % de l'ensemble des aptes. Il y a peu de différences entre les hommes et les femmes quant à la déclaration des gains.

### Les prestataires autochtones aptes plus fréquemment non disponibles que l'ensemble des prestataires aptes

La répartition des prestataires autochtones aptes au travail montre une surreprésentation des prestataires aptes non disponibles par rapport à l'ensemble des prestataires aptes (42 % comparativement à 33 %). Pour ce qui est des prestataires aptes non participants, ils représentent 41 % des prestataires autochtones aptes, comparativement à 44 % pour l'ensemble des aptes. Par rapport aux deux groupes autochtones, les Inuit comptent une proportion plus élevée de prestataires non disponibles que les Amérindiens (45 % contre 40 %). Cette non-disponibilité s'explique surtout par la présence d'enfants à charge, comme on le verra ci-après.

Les femmes, pour leur part, sont majoritairement classées aptes non disponibles, soit 60% des femmes autochtones contre 14 % des hommes (69 % des femmes Inuit et 56 % des Amérindiennes). Seulement 26 % sont non participantes, comparativement à 63 % des hommes. Ces derniers sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à être classés disponibles (16 % comparativement à 6 %), mais proportionnellement un peu moins nombreux à participer aux mesures (7 % contre 8 %).

### Une non-disponibilité due principalement à la présence d'enfants à charge chez les femmes et à l'âge chez les hommes

Comme pour l'ensemble des prestataires adultes non disponibles, la principale raison de ce classement est la présence d'enfants à charge; la proportion de personnes non disponibles en raison de la présence d'enfants à charge montre une surreprésentation dans le groupe des autochtones par rapport à l'ensemble des prestataires aptes (69 % comparativement à 47 %).

**Tableau 6**  
Répartition des prestataires autochtones aptes au travail, non disponibles, selon les principales raisons de la non-disponibilité et le sexe, mars 1994

Principales raisons	Prestataires autochtones non disponibles			Ensemble des prestataires non disponibles %
	Femmes %	Hommes %	Total %	
État de santé	11.1	26.1	13.1	16.9
Enfants à charge	77.5	16.4	69.3	47.4
Responsable d'une personne en perte d'autonomie, d'une famille d'accueil ou d'un foyer d'accueil	1.5	4.2	1.8	1.5
Âge (55 ans et plus)	9.7	52.7	15.5	31.8
Autres	0.2	0.6	0.2	2.4
TOTAL	100.0 (1 075)	100.0 (165)	100.0 (1 240)	100.0 (142 233)

La non-disponibilité en raison de l'âge est plus faible dans le groupe des autochtones que dans l'ensemble (15 % comparativement à 32 %), ceci s'expliquant par une forte proportion de jeunes qui sont prestataires chez les autochtones (en particulier chez les Amérindiens). Par contre, la non-disponibilité en raison d'enfants à charge, qui est plus élevée chez les personnes autochtones, s'explique notamment par la forte représentation de familles.

La raison première pour les femmes d'être classées non disponibles est la présence d'enfants à charge (77 % des femmes non disponibles), alors que cette raison ne vaut que pour 16 % des hommes non disponibles. Pour ces derniers, la principale raison de non-disponibilité est l'âge (53 % des hommes non disponibles), alors que cette raison ne s'applique qu'à seulement 10 % des femmes non disponibles. Une proportion plus élevée d'hommes que de femmes sont non disponibles pour raison de santé (26 % comparativement à 11 %), ou en raison de responsabilités envers d'autres personnes : famille d'accueil, foyer d'accueil ou responsable d'une personne en perte d'autonomie (4 % contre 1 %).

### Une participation plus grande au programme Rattrapage scolaire par rapport à l'ensemble des prestataires aptes

Tableau 7  
Répartition des prestataires autochtones aptes au travail, participants, selon la mesure de développement de l'employabilité et le sexe, mars 1994

Mesure de développement de l'employabilité	Prestataires autochtones participants			Ensemble des prestataires aptes participants
	Femmes	Hommes	Total	
	%	%	%	%
Rattrapage scolaire	53,6	46,3	50,9	45,8
EXTRA	25,0	30,5	27,0	28,6
RADE	3,6	9,8	5,9	10,9
Stage en milieu de travail	5,7	4,9	5,4	4,9
Autres	12,1	8,5	10,8	9,8
TOTAL	100,0 (140)	100,0 (82)	100,0 (222)	100,0 (49 374)

Globalement, en ce qui a trait à leur participation aux mesures de développement de l'employabilité, les prestataires autochtones se distinguent de l'ensemble des prestataires aptes participants par une plus forte participation au programme Rattrapage scolaire (51 % comparativement à 46 %) et une participation moins importante à la mesure Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE) (6 % comparativement à 11 %). La mesure Expériences de travail (EXTRA) accueille 27 % de participants autochtones : les Inuit participent à cette mesure dans une proportion de 7,5 % alors que la participation des Amérindiens atteint 31 %.

On constate une participation un peu plus grande des femmes par rapport aux hommes au programme Rattrapage scolaire (54 % comparativement à 46 %) alors qu'elles se retrouvent proportionnellement moins nombreuses dans la mesure EXTRA (25 % de femmes contre 30 % d'hommes) et dans la mesure RADE (4 % contre 10 %). Les femmes d'origine inuk sont surreprésentées dans le programme Rattrapage scolaire par rapport aux hommes (71 % de femmes contre 50 % d'hommes).

### Des expériences de travail diversifiées et de courte durée

Les données disponibles sur la dernière expérience de travail des autochtones inscrits à l'aide de dernier recours touchent 1 487 personnes, soit 50 % des prestataires autochtones aptes au travail (tableau 8). Ces personnes n'ont pas occupé d'emploi depuis en moyenne cinq ans. Cependant, pour la moitié d'entre elles, la dernière expérience de travail remonte à moins de quatre ans.

La proportion des hommes et des femmes qui ont déclaré une expérience de travail est sensiblement la même : 48 % sont des femmes et 52 %, des hommes. Par contre, les emplois occupés par les femmes diffèrent de ceux occupés par les hommes.

Comme permet de le constater le tableau 8, les autochtones ont occupé des emplois assez diversifiés, dont les principaux sont par ordre d'importance : travailleur et travailleuse du bâtiment (18 %), personnel administratif (14 %) et autre travailleur/se spécialisé/e dans les services (12 %), préparation des aliments et boissons (8 %) et manutentionnaire (6 %).

Si on compare les emplois occupés par les hommes avec ceux occupés par les femmes, on note un taux de féminité élevé pour certaines activités telles : la préparation des aliments et boissons (89 %), les services personnels (89 %), les domaines artistique et littéraire (76 %), les sciences sociales (74 %), les autres travailleurs/ses spécialisés/es dans les services (74 %) et le personnel administratif (72 %). La durée moyenne pour ces professions, à taux de féminité élevé, varie de 8 à 11 mois, ce qui représente une durée plus faible que pour l'ensemble des emplois occupés. Les hommes, quant à eux, occupent des emplois traditionnellement masculins tels que travailleur de bâtiment, manutentionnaire, personnel d'exploitation des transports routiers de même que travailleur forestier et bûcheron.

Tant la durée moyenne des dernières expériences de travail que la durée médiane sont très courtes: la durée moyenne varie de 6 à 30 mois et la durée médiane de 2 à 7 mois. Près de 3 personnes sur quatre (74%) ont occupé un emploi dont la durée a été de 11 mois ou moins.

Tableau 8  
Répartition des prestataires autochtones aptes au travail ayant déclaré une expérience de travail (50 %), selon la classification du dernier emploi occupé, durées médiane et moyenne de l'emploi, et taux de féminité, mars 1994

Emploi	Nombre	%	Durée médiane en mois	Durée moyenne en mois	Taux de féminité %
Travailleur/se de bâtiment (aide d'entreprise en construction)	260	17,5	2	6	11,1
Personnel administratif et travailleur/se assimilé/e (commis en comptabilité, magasinier et autres)	213	14,3	5	11	72,3
Autre travailleur/se spécialisé/e dans les services (concierge, nettoyeur/se, travaux légers)	176	11,8	3	11	74,4
Préparation des aliments et boissons (serveur/se, cuisinier/ère, barman/maid)	122	8,2	3	11	89,3
Manutentionnaire et travailleur/se assimilé/e (manutentionnaire en général)	91	6,1	4	11	18,7
Travailleur/se spécialisé/e dans la vente (biens de consommation, vente de services, autres)	65	4,4	4	19	47,7
Travailleur/se spécialisé/e dans la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile, en fourrure et en cuir	60	4,0	5,5	18	35,0
Personnel d'exploitation des transports routiers (chauffeur/se de camion en général)	51	3,4	6	30	9,8
Professionnel/le des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé (artiste, technicien, rédacteur)	50	3,4	3	8	76,0
Travailleur/se spécialisé/e des sports et loisirs (instructeur, athlète, travailleurs auxiliaires)	37	2,5	2	16	2,7
Travailleur/se forestier/ère et bûcheron	35	2,3	2	13	14,3
Travailleur/se spécialisé/e des sciences sociales et secteurs connexes (travailleurs sociaux)	35	2,3	5	11	74,3
Travailleur/se spécialisé/e dans les services personnels	35	2,3	3	11	88,6
Cadre administratif et personnel assimilé	14	1,0	7	19	57,1
Autres	243	16,3	-	-	-
TOTAL	1 487	100,0	-	-	-

Note : Les professions entre parenthèses sont celles qui regroupent le plus grand nombre de personnes de la catégorie.

Le tableau 9, pour sa part, fait état de la dernière expérience de travail des prestataires autochtones aptes qui déclarent avoir exercé une profession nécessitant normalement un diplôme universitaire<sup>5</sup>. Notons que ces personnes représentent 6,3 % des prestataires aptes qui ont déclaré une expérience de travail (94 personnes sur 1 487).

On constate que 33 % des personnes qui disent avoir occupé un emploi professionnel sont des travailleurs et travailleuses sociales, avec une expérience de 11 mois en moyenne et de sexe féminin dans une proportion de 74 %. La deuxième profession la plus souvent mentionnée est celle de rédacteur ou rédactrice (qui comprend les traducteurs/trices et interprètes, artisans de la radio, de la télévision, de la scène et de l'écrit) qui compte 20 % des personnes. La durée moyenne d'emploi de ce groupe est de 10 mois et la durée médiane de 4 mois. Comme dans la profession précédente, une forte proportion (84 %) sont des femmes. Enfin, on constate que 18 % des personnes ont exercé une profession dans l'enseignement, que ce soit au niveau de la maternelle, du primaire et du secondaire (15 %), de l'université et des beaux-arts (3 %); la durée moyenne d'emploi pour ces professeurs varie de 2 à 16 mois, avec la durée la plus longue pour les niveaux primaire et secondaire où le taux de féminité est également le plus élevé. Enfin, les cadres administratifs comptent pour 15 % des prestataires autochtones aptes au travail qui ont déclaré un emploi professionnel. Dans ce groupe, le taux de féminité est assez élevé avec 57 %

<sup>5</sup> Les professions indiquées dans le tableau ne regroupent pas nécessairement la totalité des personnes détenant un diplôme universitaire. En outre, il est probable que certaines personnes ayant déclaré avoir déjà occupé l'une de ces professions ne détiennent pas de diplôme universitaire.

et la durée moyenne d'emploi est de 21 mois, ce qui représente la durée moyenne la plus longue pour toutes les professions.

On remarque que les expériences de travail déclarées par les prestataires autochtones correspondant à un emploi professionnel ont un taux de féminité élevé : travailleuse sociale, enseignante, rédactrice, cadre administratif. Comme on le verra dans la section suivante, la présence de la fonction publique dans les réserves indiennes et les villages nordiques et les compressions budgétaires dans ce secteur peuvent expliquer en partie cette situation.

**Tableau 9**  
**Prestataires autochtones aptes ayant déclaré un emploi professionnel,**  
**selon le dernier emploi déclaré, pour quelques professions sélectionnées,**  
**durées médiane et moyenne de l'emploi et taux de féminité, mars 1994**

Emploi	Nombre	%	Durée médiane en mois	Durée moyenne en mois	Taux de féminité %
Travailleur/se social/e	31	32,9	5	11	74,2
Rédacteur/trice (traducteur/trice et interprète)	19	20,2	4	10	84,2
Cadre administratif	14	14,9	5,5	21	57,1
Instituteur/trice d'écoles maternelles et primaires	11	11,7	6	13	81,8
Professionnel des beaux-arts	7	7,4	5	10	42,9
Travailleur/se spécialisé/e des sciences naturelles et physiques	4	4,3	1	1	0,0
Enseignant/e des écoles primaires et secondaires et personnel assimilé	3	3,2	12	16	100,0
Ingénieur/e et architecte	2	2,1	3	3	0,0
Professeur/e d'université et personnel assimilé	2	2,1	3	3	0,0
Professeur/e de beaux-arts	1	1,0	2	2	100,0
TOTAL	94	100,0	-	-	-
% sur l'ensemble des prestataires autochtones aptes ayant déclaré une expérience de travail		6,3			

### 3. OBSTACLES À L'INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

La problématique de l'intégration des autochtones au marché du travail tourne autour de cinq idées principales que nous décrivons brièvement.

#### Un marché du travail très réduit

L'établissement de réserves indiennes a eu pour effet de détruire les bases matérielles d'une économie traditionnelle fondée sur l'agriculture, la chasse et la pêche, sans les avoir remplacées par un marché du travail créateur d'emploi. De plus, les réserves, presque toutes rurales, sont soumises aux lois du marché et de la concentration des activités économiques dans les régions urbaines. L'effet direct de ce phénomène est la quasi-inexistence d'un marché du travail dans les réserves et, comme corollaire, des taux d'activité économique très faibles.

Le taux d'activité de la population ayant des origines autochtones mesuré lors du recensement de 1991 était de 66,9 % (pourcentage de la population des 15 ans et plus qui est au travail) et le taux de chômage de 17 %, alors que ce dernier taux était de 12 % pour l'ensemble du Québec, la même année, et le taux d'activité de 75 %.

#### Une structure de l'emploi déséquilibrée

Pour décrire la structure de l'emploi dans les réserves, le texte de Pierre Drouilly<sup>6</sup> nous a fourni la matière présentée ici.

La structure des emplois dans les réserves indiennes et les villages nordiques présente les caractéristiques d'une forte dépendance vis-à-vis de l'État. Les secteurs d'activité économique sont déséquilibrés par rapport à ce qu'on observe dans l'ensemble du Québec. Le tableau des secteurs économiques présenté en annexe montre la part prépondérante des emplois provenant des gouvernements (33 %) alors que le secteur secondaire (manufacturier) est sous-développé (19 %). Ce sous-développement doit être compensé par l'intervention de l'État. Par ailleurs, dans les villages cris et inuit, moins de 25 % des emplois proviennent des gouvernements (tableau C en annexe). Cette situation démontre donc que les redevances obtenues à la suite de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de celle du Nord-Est québécois ont permis, par la création de coopératives et de compagnies gérées par les autochtones, de créer un marché de l'emploi moins dépendant des gouvernements.

La structure de l'emploi n'est pas la même pour les hommes que pour les femmes des réserves indiennes et des villages nordiques. La grande majorité des femmes (92 %) sont travailleuses intellectuelles<sup>7</sup> ou employées et peu sont ouvrières (8 %), tandis que la majorité des hommes sont ouvriers (55 %) (tableau D en annexe).

---

<sup>6</sup> Pierre Drouilly, *Profil socio-politique des Amérindiens du Québec*, série Bibliographie et documentation, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, no. 40, 1991, 352 pages.

<sup>7</sup> La catégorie «travailleurs intellectuels» comprend les directeurs ainsi que tous les professionnels, spécialistes et techniciens (grands groupes 11 à 33 de la classification canadienne descriptive des professions).

Selon Pierre Drouilly, cette structure est probablement due à la présence d'emplois gouvernementaux qui, lorsqu'ils sont féminins, correspondent davantage à des emplois de cols roses, alors que pour les hommes, il semblerait s'agir, dans ces cas, d'emplois de cols bleus. L'intervention de l'État amènerait en partie cette structure d'emploi que nous avons décrite.

### **Un faible niveau de scolarisation**

La population des réserves indiennes et des villages nordiques se caractérise par un très faible niveau de scolarisation. Les taux de scolarisation demeurent encore faibles dans les réserves et, surtout, la persévérance scolaire des enfants amérindiens est beaucoup plus faible que celle des enfants dans la population en général puisque moins de la moitié des enfants amérindiens complètent des études secondaires. Cela réduit le bassin des candidats et candidates admissibles aux études postsecondaires de même qu'aux programmes de formation professionnelle. Par comparaison avec l'ensemble du Québec, la proportion de personnes de quinze ans et plus ayant fréquenté l'université est beaucoup moins élevée.

Les données présentées dans le tableau 5 révèlent que les prestataires autochtones aptes qui déclarent 12 ans ou plus de scolarité représentent 7 %, alors que 24 % de l'ensemble des prestataires aptes ont déclaré au moins une douzième année. On sait que la scolarisation est un facteur important pour l'intégration au marché de l'emploi. Ainsi, selon une étude basée sur les données du recensement de 1986, les autochtones qui ont achevé la douzième année avaient un taux d'emploi de 54 % et ce taux tombait à 33 % pour les autres.

Selon les prévisions de croissance du marché du travail<sup>8</sup>, 64 % des emplois créés entre 1986 et l'an 2000 exigeront plus de douze années de formation; la moitié de ces emplois nécessiteront plus de dix-sept années d'études et de formation. Encore faut-il que les autochtones aient les préalables à une formation professionnelle et universitaire.

### **Des programmes de formation non adaptés**

Pour que les autochtones deviennent véritablement actifs sur le marché du travail, leurs besoins d'alphabétisation et de formation en compétence de base doivent être comblés. L'acquisition des connaissances de douzième année ou des compétences de base est exigée pour entreprendre des programmes de formation professionnelle, par exemple dans le cadre des programmes fédéraux. Une des principales critiques des regroupements autochtones à l'endroit de ces programmes repose sur le fait qu'ils ne sont pas adaptés à la culture des autochtones. Les styles d'apprentissage des autochtones, davantage reliés aux activités pratiques et aux expériences à l'intérieur et à l'extérieur de la classe, ne correspondent pas aux programmes conçus pour l'ensemble de la population. Le Groupe de travail sur l'emploi et la formation des autochtones (G.T.E.F.A.) a proposé, comme stratégie de formation, de leur donner accès à des programmes adaptés à leur contexte culturel et à leur mode d'apprentissage.

---

<sup>8</sup> Emploi et Immigration Canada, *Le nouveau mode d'emploi : profil de la croissance du marché du travail*, 1989.

## **Des difficultés avec les services de main-d'oeuvre**

Selon une étude préparée par le G.T.E.F.A. et par Emploi et Immigration Canada<sup>9</sup>, un des obstacles à la recherche d'emploi pour les autochtones pourrait provenir de la prestation inégale des services offerts par les centres d'emploi. Certaines difficultés sont peut-être attribuables aux différences culturelles qui existent entre les autochtones et le personnel des centres d'emploi du Canada (C.E.C.). La structure et l'organisation des C.E.C. peuvent créer en soi des obstacles (taille, caractère officiel, procédures). À ces difficultés viennent s'ajouter l'image peu favorable que les autochtones peuvent avoir d'eux-mêmes et leur peu de confiance en eux, surtout s'ils sont sans emploi depuis une longue période. La prestation inégale ou non uniforme des services aux groupes autochtones dans les Centres d'emploi est une perception répandue au sein des organismes et collectivités autochtones. Le G.T.E.F.A., dans son rapport, souligne les problèmes que peuvent amener des perceptions négatives en terme d'interactions entre les C.E.C. et les autochtones.

---

<sup>9</sup> Affaires publiques, Emploi et Immigration Canada et Groupe de travail sur l'emploi et la formation des autochtones, *Les chemins de la réussite: Stratégie de l'emploi et de la formation des autochtones*, 36 pages.

### CONCLUSION

La première partie de ce document a permis de cerner la place de la clientèle autochtone apte au travail, parmi l'ensemble de la clientèle de la sécurité du revenu. Il en ressort que :

- les prestataires autochtones forment une population de 3 397 personnes (mars 1994), dont 37 % sont d'origine inuk et 63 %, d'origine amérindienne;
- les prestataires autochtones se retrouvent presque exclusivement au programme APTE;
- moins de 1 % des prestataires aptes sont d'origine autochtone;
- les femmes sont surreprésentées chez les prestataires autochtones aptes au travail, par rapport à l'ensemble des prestataires aptes (60 % comparativement à 51 %).

La deuxième section portant sur les caractéristiques des prestataires autochtones aptes au travail a permis de dégager les constats suivants :

- une concentration de prestataires d'origine autochtone habitent le Nouveau-Québec: ils représentent 46 % des prestataires autochtones aptes au travail. Les régions ressources comptent le plus grand nombre de prestataires d'origine amérindienne (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue-Nouveau-Québec, Côte-Nord);
- les familles avec enfants, notamment de deux enfants et plus, sont plus fréquentes chez les autochtones que dans l'ensemble des aptes (56 % comparativement à 41 %);
- les prestataires autochtones sont davantage des célibataires comparés à l'ensemble des prestataires aptes (69 % comparativement à 55 %);
- plus de la moitié des prestataires autochtones sont des jeunes de moins de trente ans (53 % comparativement à 33 % pour l'ensemble des prestataires aptes);
- des différences se reflètent dans le type de logement : on note moins de locataires sans subvention que pour l'ensemble des prestataires aptes (32 % contre 61 %), et une surreprésentation de chambreurs ou de pensionnaires chez un parent ou un enfant (29 % contre 11 %), ainsi que de personnes habitant un HLM ou un logement subventionné (22 % contre 6 %);
- près de sept personnes autochtones sur dix ont déclaré avoir fait des études de niveau secondaire, mais seulement 7 sur 100 disent avoir complété au moins douze années de scolarité, comparativement à 24 sur cent prestataires aptes qui déclarent une scolarité de 12 années ou plus;
- la principale raison pour recourir à l'aide de dernier recours est liée à une perte d'emploi : plus de 3 autochtones sur 10 donnent ce motif comparativement à 41 % des prestataires aptes; les personnes d'origine inuk donnent cette raison dans une proportion plus élevée que les personnes d'origine amérindienne (43 % contre 28 %);
- la durée cumulative à l'aide est de moins de cinq ans pour une plus grande proportion d'autochtones que pour l'ensemble des prestataires aptes (72 % contre 65 %);

## Conclusion

- quatre personnes autochtones sur dix sont non disponibles pour participer à des mesures de développement de l'employabilité, proportion plus élevée que l'ensemble des prestataires aptes (42 % contre 33 %);
- la non-disponibilité est due principalement à la présence d'enfants à charge, pour 69 % des autochtones non disponibles comparativement à 47 % pour l'ensemble des aptes non disponibles; cette raison s'applique à 77 % des femmes autochtones non disponibles, alors que 53 % des hommes non disponibles le sont en raison de leur âge;
- la mesure Rattrapage scolaire se démarque par son taux plus élevé de participation pour les prestataires autochtones aptes au travail par rapport à l'ensemble des prestataires aptes (51 % contre 46 %);
- les dernières expériences de travail déclarées par les prestataires autochtones sont de courte durée : la durée moyenne varie de 6 à 30 mois et la durée médiane de 2 à 7 mois.

Les caractéristiques précédemment décrites s'appliquent à l'ensemble des prestataires d'origine autochtone. Certaines caractéristiques se différencient selon le sexe :

- la région de l'Abitibi-Témiscamingue montre une surreprésentation d'hommes comparativement aux femmes (11 % contre 9 %) en particulier chez les Amérindiens. Par contre, au Nouveau-Québec, il y a surreprésentation de femmes amérindiennes (26 % des femmes contre 17 % des hommes);
- les femmes sont plus souvent responsables de familles monoparentales, soit avec un enfant (24 %) ou 2 enfants et plus (24 %), alors que ces proportions sont de 3 % et 1 % chez les hommes;
- 54 % des femmes sont des jeunes de moins de 30 ans, avec un statut de célibataire (68 %); elles sont le plus souvent locataires sans subvention (35 %), chambreuses ou pensionnaires chez leurs parents (27 %), alors que les hommes sont locataires sans subvention (26 %) et chambreurs ou pensionnaires chez un parent ou un enfant (30 %);
- la scolarité de ces femmes est faible; on note cependant une proportion légèrement plus élevée de femmes par rapport aux hommes ayant complété au moins 12 années de scolarité (8 % contre 6 %);
- les hommes invoquent, dans une proportion de 43 %, comme motif d'entrée à l'aide, la perte d'emploi, alors que chez les femmes, cette proportion est de 28 %;
- les femmes sont majoritairement classées aptes non disponibles (60 %), principalement à cause de la présence d'enfants à charge comparativement à 16 % des hommes non disponibles;

- les femmes d'origine autochtone ont une durée cumulative à l'aide un peu plus élevée que les hommes : 12 % des femmes sont à l'aide depuis 10 ans ou plus, alors que moins de 9 % des hommes ont cumulé cette durée;
- les femmes qui participent aux mesures de développement de l'employabilité se retrouvent principalement au programme Rattrapage scolaire (54 %) comparativement à 46 % des hommes; les femmes d'origine inuk sont surreprésentées par rapport aux hommes à ce programme (71 % contre 50 %);
- les expériences de travail déclarées par les autochtones sont variées. Les femmes occupent des emplois traditionnellement féminins (préparation des aliments et boissons, services personnels...) tandis que les emplois occupés par les hommes sont traditionnellement masculins (travailleur de bâtiment, manutentionnaire...);

Dans la troisième section, la problématique concernant le marché du travail pour les autochtones a été esquissée. Nous retenons cinq obstacles majeurs à une intégration efficace au marché du travail :

- un faible taux d'activité économique (67 % contre 75 % pour le Québec) et un marché du travail réduit;
- une structure de l'emploi déséquilibrée, entre autres en raison de la création d'emplois dans le secteur gouvernemental, alors que le secteur secondaire est sous-développé;
- un faible niveau de scolarisation qui limite l'accès à des emplois nécessitant de plus en plus de formation;
- l'insuffisance de la formation de base et le manque d'adaptation des programmes de formation professionnelle à la culture des autochtones;
- des difficultés avec les services de main-d'oeuvre dues notamment aux différences culturelles qui existent entre les autochtones et le personnel des centres d'emploi.

# Annexe

## ANNEXE

**Tableau A**  
Portrait général des prestataires aptes d'origine inuk, selon le sexe, et portrait général de l'ensemble des prestataires aptes, mars 1994

	Prestataires aptes d'origine inuk						Ensemble des prestataires aptes
	Femmes		Hommes		Total		
	N	%	N	%	N	%	
<b>Région</b>							
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	0	0	0	0	0	0	2,1
Bas-Saint-Laurent (1B)	3	0,5	0	0	3	0,3	2,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	2	0,3	6	1,2	8	0,7	4,2
Québec (03A)	4	0,7	3	0,6	7	0,6	7,7
Chaudière-Appalaches (03B)	4	0,7	1	0,2	5	0,4	3,2
Mauricie-Bois-Francs (04)	3	0,5	2	0,4	5	4,9	7,0
Estrie (05)	4	0,7	0	0	41	0,4	3,7
Montréal-Banlieue (06A)	22	3,6	0	0	22	2,0	9,5
Laurentides (06B)	3	0,5	3	0,6	6	0,5	5,6
Montréal-Ouest (06C)	5	0,8	4	0,8	9	0,8	8,0
Lanaudière (06D)	5	0,8	3	0,6	8	0,7	4,3
Laval (06E)	3	0,5	0	0	3	0,3	3,0
Ville de Montréal (06F)	27	4,5	10	2,0	37	3,4	25,9
Montréal-Est (06G)	4	0,7	3	0,6	7	0,6	5,1
Outaouais (07)	6	1,0	0	0	6	0,5	3,9
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	0,2	15	3,0	16	1,4	2,3
Côte-Nord (09)	1	0,2	0	0	1	0,1	1,5
Nouveau-Québec (10)	506	83,9	447	89,9	953	86,6	0,3
<b>Catégorie de ménage</b>							
Personne seule	120	19,9	299	60,2	419	38,1	50,7
Couple sans enfants	20	3,3	18	3,6	381	3,4	7,7
Famille monoparentale : - 1 enfant	127	21,1	11	2,2	138	12,5	12,1
- 2 enfants ou plus	157	26,1	10	2,0	167	15,2	9,0
Famille biparentale : - 1 enfant	46	7,6	39	7,8	85	7,7	7,4
- 2 enfants ou plus	133	22,1	120	24,1	253	23,0	12,9
Conjoint/e d'étudiant	0	0	0	0	0	0	0,2
<b>État civil</b>							
Célibataire	413	68,5	375	75,4	788	71,6	54,7
Marié/e	107	17,7	97	19,5	204	18,5	19,4
Veuf/ve	42	7,0	6	1,2	48	4,4	1,6
Séparé/e légalement	4	0,7	1	0,2	5	0,4	2,9
Séparé/e sans jugement	25	4,1	15	3,0	40	3,6	7,3
Divorcé/e	12	2,0	3	0,6	15	1,4	14,1
<b>Groupe d'âge</b>							
Moins de 21 ans	67	11,1	37	7,4	104	9,4	6,1
21 à 29 ans	241	40,0	225	45,3	466	42,4	26,5
30 à 44 ans	169	28,0	139	28,0	308	28,0	41,8
45 à 54 ans	58	9,6	38	7,6	96	8,7	14,6
55 à 64 ans	67	11,1	54	10,9	121	11,0	10,1
65 ans et plus	1	0,2	4	0,8	5	0,4	0,9
<b>Résidence</b>							
Locataire	62	10,3	17	3,4	79	7,2	61,1
Locataire (logement subventionné ou HLM)	263	43,6	196	39,4	459	41,7	6,4
Propriétaire	7	1,2	6	1,2	13	1,2	9,6
Chambreur/se ou pensionnaire	175	9,8	178	35,7	353	31,9	11,3
Chambreur/se ou pensionnaire chez un parent ou un enfant	212	35,2	215	43,3	427	38,8	11,5
Autres	5	0,8	16	3,2	21	1,9	0,1
<b>Nombre d'années de scolarité</b>							
Moins de 7 ans	78	12,9	66	13,3	144	13,1	11,2
7 à 11 ans	396	65,7	330	66,4	726	66,0	59,9
12 ans ou plus	24	4,0	23	4,6	47	4,3	24,4
Inconnu	105	17,4	78	15,7	183	16,6	4,5
<b>Raison d'entrée à l'aide</b>							
Fin des prestations d'assurance chômage	92	15,4	67	13,7	159	14,6	26,2

	Prestataires aptes d'origine inuk						Ensemble des prestataires aptes
	Femmes		Hommes		Total		
	N	%	N	%	N	%	
Perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage	132	22,0	149	30,4	281	25,8	11,2
Prestations d'assurance chômage insuffisantes	14	2,3	14	2,9	28	2,6	3,8
Perte du/de la conjointe	65	10,8	18	3,7	83	7,6	10,9
Fin des études à temps complet	11	1,8	9	1,8	20	1,8	3,1
Naissance ou prise en charge d'un enfant	10	1,7	1	0,2	11	1,0	0,7
Autres raisons non précisées	275	45,9	232	47,3	507	46,6	44,0
<b>Durée cumulative à l'aide</b>							
Moins de 2 ans	194	32,2	185	37,2	379	34,4	31,6
2 à 5 ans	227	37,6	188	37,8	415	37,7	33,1
6 à 9 ans	145	24,0	103	20,7	248	22,5	15,7
10 ans ou plus	37	6,1	21	4,2	58	5,3	19,6
<b>Revenu de travail déclaré</b>							
Non	569	94,4	466	93,8	1 035	94,1	92,1
Oui	34	5,6	31	6,2	65	5,9	7,9
<b>Classification</b>							
Non disponible	419	69,5	79	15,9	498	45,3	33,2
Participant/e	24	4,0	16	3,2	40	3,6	11,5
Disponible	24	4,0	57	11,5	81	7,4	11,4
Non participant/e	136	22,6	345	69,4	481	43,7	43,9
<b>TOTAL</b>	<b>603</b>	<b>54,8</b>	<b>497</b>	<b>45,2</b>	<b>1 100</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0 (429,157)</b>

**Tableau B**  
**Portrait général des prestataires aptes d'origine amérindienne, selon le sexe, et portrait**  
**général de l'ensemble des prestataires aptes, mars 1994**

	Prestataires aptes d'origine amérindienne						Ensemble des prestataires aptes %
	Femmes		Hommes		Total		
	N	%	N	%	N	%	
<b>Région</b>							
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	5	0,4	3	0,4	8	0,4	2,1
Bas-Saint-Laurent (1B)	3	0,3	2	0,3	5	0,3	2,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	116	9,9	79	11,3	195	10,4	4,2
Québec (03A)	65	5,5	18	2,6	83	4,4	7,7
Chaudière-Appalaches (03B)	5	0,4	2	0,3	7	0,4	3,2
Mauricie-Bois-Francs (04)	94	8,0	48	6,9	142	7,6	7,0
Estrie (05)	4	0,3	3	0,4	7	0,4	3,7
Montréal-Banlieue (06A)	41	3,5	22	3,2	63	3,4	9,5
Laurentides (06B)	26	2,2	31	4,4	57	3,0	5,6
Montréal-Ouest (06C)	56	4,8	37	5,3	93	5,0	8,0
Lanaudière (06D)	11	1,0	9	1,3	20	1,1	4,3
Laval (06E)	4	0,3	6	0,9	10	0,5	3,0
Ville de Montréal (06F)	42	3,6	43	6,2	85	4,5	25,9
Montréal-Est (06G)	5	0,4	12	1,7	17	0,9	5,1
Outaouais (07)	119	10,1	92	13,2	211	11,3	3,9
Abitibi-Témiscamingue (08)	167	14,2	116	16,7	283	15,1	2,3
Côte-Nord (09)	101	8,6	53	7,6	154	8,2	1,5
Nouveau-Québec (10)	309	26,3	120	17,2	429	22,9	0,3
<b>Catégorie de ménage</b>							
Personne seule	338	28,8	421	60,5	759	40,6	50,7
Couple sans enfants	53	4,5	40	5,7	93	5,0	7,7
Famille monoparentale : - 1 enfant	303	25,8	22	3,2	325	17,4	12,1
- 2 enfants ou plus	263	22,4	4	0,6	267	14,3	9,0
Famille biparentale : - 1 enfant	61	5,2	75	10,8	136	7,3	7,4
- 2 enfants ou plus	153	13,0	134	19,2	287	15,4	12,9
Conjoint/e d'étudiant	2	-2	0	0,0	2	0,1	0,2
<b>État civil</b>							
Célibataire	804	68,5	461	66,2	1 265	67,7	54,7
Marié/e	143	12,2	134	19,2	277	14,8	19,4
Veuf/ve	28	2,4	7	1,0	35	1,9	1,6
Séparé/e légalement	27	2,3	12	1,7	39	2,1	2,9
Séparé/e sans jugement	83	7,1	24	3,4	107	5,7	7,3
Divorcé/e	88	7,5	58	8,3	146	7,8	14,1
<b>Groupe d'âge</b>							
Moins de 21 ans	208	17,7	71	10,2	279	14,9	6,1
21 à 29 ans	448	38,2	268	38,5	716	38,3	26,5
30 à 44 ans	383	32,6	251	36,1	634	33,9	41,8
45 à 54 ans	91	7,8	73	10,5	164	8,8	14,6
55 à 64 ans	43	3,7	31	4,4	74	4,0	10,1
65 ans et plus	0	0,0	2	0,3	2	0,1	0,9
<b>Résidence</b>							
Locataire	566	48,2	296	42,5	862	46,1	61,1
Locataire (logement subventionné ou HLM)	133	11,3	48	6,9	181	9,7	6,4
Propriétaire	63	5,4	54	7,8	117	6,3	9,6
Chambreur/se ou pensionnaire	121	10,3	131	18,8	252	13,5	11,3
Chambreur/se ou pensionnaire chez un parent ou un enfant	285	24,3	148	21,3	433	23,2	11,5
Autres	5	0,4	19	2,7	24	1,3	0,1
<b>Nombre d'années de scolarité</b>							
Moins de 7 ans	135	11,5	71	10,2	206	11,0	11,2

	Prestataires aptes d'origine amérindienne						Ensemble des prestataires aptes %
	Femmes		Hommes		Total		
	N	%	N	%	N	%	
7 à 11 ans	852	72,6	518	74,4	1 370	73,3	59,9
12 ans ou plus	114	9,7	54	7,8	168	9,0	24,4
Inconnu	72	6,1	53	7,6	125	6,7	4,5
<b>Raison d'entrée à l'aide</b>							
Fin des prestations d'assurance chômage	130	11,2	163	23,5	293	15,8	26,2
Perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage	83	7,1	95	13,7	178	9,6	11,2
Prestations d'assurance chômage insuffisantes	33	2,8	22	3,2	55	3,0	3,8
Perte du/de la conjointe	156	13,4	36	5,2	192	10,3	10,9
Fin des études à temps complet	75	6,4	31	4,5	106	5,7	3,1
Naissance ou prise en charge d'un enfant	20	1,7	4	0,6	24	1,3	0,7
Autres raisons non précisées	667	57,3	342	49,3	1 009	54,3	44,0
<b>Durée cumulative à l'aide</b>							
Moins de 2 ans	376	32,0	249	35,8	625	33,4	31,6
2 à 5 ans	442	37,7	271	38,9	713	38,1	33,1
6 à 9 ans	176	15,0	96	13,8	272	14,5	15,7
10 ans ou plus	179	15,3	80	11,5	259	13,9	19,6
<b>Revenu de travail déclaré</b>							
Non	1 129	96,2	659	94,7	1 788	95,7	92,1
Oui	44	3,7	37	5,3	81	4,3	7,9
<b>Classification</b>							
Non disponible	656	55,9	86	12,4	742	39,7	33,2
Participant/e	116	9,9	66	9,5	182	9,7	11,5
Disponible	77	6,6	132	19,0	209	11,2	11,4
Non participant/e	324	27,6	412	59,2	736	39,4	43,9
<b>TOTAL</b>	<b>1 173</b>	<b>62,8</b>	<b>696</b>	<b>37,2</b>	<b>1 869</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0 (429,157)</b>

**Tableau C**  
**Répartition (en %) des emplois dans les réserves indiennes et les villages nordiques, selon les secteurs économiques et les nations, 1986**

Nation	Gouvernement	Secteur tertiaire	Secteur secondaire	Secteur primaire
Abénaquis	42,1	21,1	36,8	0,0
Algonquins	42,9	37,0	12,6	7,6
Attikameks	40,3	33,3	9,7	16,7
Cris	24,1	47,5	23,4	5,0
Hurons	27,7	41,0	31,3	0,0
Micmacs	71,4	15,9	6,3	6,3
Montagnais	42,4	36,4	14,7	6,5
Naskapis	61,5	38,5	0,0	0,0
Inuit	24,2	56,2	18,2	1,3
TOTAL	33,1	43,4	18,6	4,9
Ensemble du Québec	7,4	55,4	32,9	4,4

Source : Recensement de 1986, tableau tiré de Pierre Drouilly, *Profil socio-politique des Amérindiens du Québec, op.cit.*, p. 89.

**Tableau D**  
**Répartition (en %) des catégories d'emploi dans les réserves indiennes et les villages nordiques, selon le sexe, et comparaison avec l'ensemble du Québec, 1986**

Catégories d'emploi	Réserves et villages		Ensemble du Québec	
	H	F	H	F
Travailleur/se intellectuel/le	24,9	38,2	27,0	30,4
Employé/e	19,9	53,3	27,1	56,7
Ouvrier/ère	55,2	8,5	46,0	12,9

Source : Recensement de 1986.

**Tableau E**  
**Population autochtone du Québec par nation, par village ou réserve,**  
**1994 et 1995**

NATION	VILLAGE OU RÉSERVE	TOTAL
ABÉNAQUIIS	Odanak	1 498
	Wôlinak	313
		1 811
ALGONQUIINS	Hunter's Point	187
	Kebaowek	506
	Kitcisakik	305
	Kitigan Zibi	2 151
	Lac-Rapide	524
	Lac-Simon	1 116
	Pikogan	692
	Témiscamingue	1 288
	Winneway	554
		7 323
ATTIKAMEKS	Manouane	1 615
	Obedjiwan	1 771
	Weymontachie	1 075
		4 461
CRIS	Chisasibi	2 794
	Eastmain	487
	Mistissini	3 035
	Nemiscau	316
	Oujé-Bougoumou	560
	Wadkaganish	1 868
	Waswanipi	1 301
	Wemindji	1 068
	Whapmagoostui	588
HURONS-WENDAT	Wendake	2 648
MALÉCITES		2 648
MICMACS	Gaspé	438
	Gesgapegiag	964
	Listuguj	2 666
		4 068
MOHAWKS Akwesasne (au Québec seulement)		3 245
	Kahnawake	8 111
	Kanesatake	1 798
		13 154
MONTAGNAIS	Betsiamites	2 806
	La Romaine	834
	Les Escoumins	367
	Mashteuiatsh	4 106
	Matimekossh	679
	Mingan	428
	Natashquan	707
	Pakuashipi	219
	Uashat-Malotenam	2 806
		12 952
NASKAPIS	Kawawachikmash	529
	NON AFFILIÉS À UNE BANDE	221
	Total - Population amérindienne	59 432
		60 000
INUIT	Akulivik	354
	Aupaluk	122
	Chisasibi	62
	Inukjuak	1 149
	Ivujivik	156
	Kangiqsualujjuaq	605
	Kangiqsujuaq	456
	Kangirsuk	396
	Kuujuuaq	1 300
	Kuujuuarapik	579
	Puvirnituq	1 087
	Quaqtaq	242
	Salluit	880
	Tasiujaq	178
	Umiujaq	273
		7 840
	Total - Population inuit	7 840
	GRAND TOTAL	127 272

Ces chiffres ne comprennent que les Amérindiens au sens de la Loi sur les Indiens. En plus de ces données, le recensement a fait état d'environ 60 000 personnes qui, au Québec, se déclarent Autochtones et vivent hors réserve.

Sources : Registres (Amérindiens) MAINC, 31-12-1994 et (Inuit) MSSQ, 18-01-1995

## LEXIQUE

### *Aide de dernier recours*

Aide financière octroyée dans le cadre des programmes Soutien financier et APTE aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent.

### *APTE (Actions positives pour le travail et l'emploi)*

Programme qui s'adresse aux prestataires aptes à subvenir à leurs besoins. Il leur fournit une aide de dernier recours correspondant aux besoins de base à court terme. Ce programme favorise l'intégration ou la réintégration de ces prestataires au marché du travail. Il comporte les quatre catégories suivantes :

**non disponible** : personne qui n'est pas en mesure de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui peut lui être proposée pour des raisons précisées par la loi : l'âge (55 ans et plus), l'incapacité physique ou mentale temporaire, la grossesse, la présence d'enfants qui ne fréquentent pas l'école, la charge d'une personne dont l'état physique ou mental exige des soins constants;

**disponible** : personne qui manifeste le désir de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui ne peut lui être offerte au moment de sa demande;

**participant** : personne qui participe à une mesure de développement de l'employabilité;

**non participant** : personne qui déclare chercher du travail par elle-même, qui ne désire pas participer à une mesure ou qui vient de terminer une mesure sans indiquer sa disponibilité pour une autre.

À chacune de ces catégories correspond un barème particulier qui influence la prestation octroyée. Lorsque deux adultes d'un même ménage sont catégorisés de façon différente, le ménage se voit attribuer le barème **mixte**.

### *Classification*

Processus à partir duquel les adultes sont inscrits au programme Soutien financier ou dans l'une des catégories du programme APTE.

*Durée cumulative de présence à l'aide de dernier recours*

Nombre total de mois où le ménage a été présent à l'aide de dernier recours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1975.

*Enfant à charge*

Personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée. L'enfant à charge ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal.

*Ménage*

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants.

*Mesures de développement de l'employabilité*

Activités visant à améliorer l'employabilité du client; à mieux le situer en regard de ses choix et de ses acquis; à accroître ses qualifications scolaires ou professionnelles; à lui permettre l'acquisition et le développement de talents, d'attitudes et de comportements susceptibles d'augmenter ses possibilités d'accéder au marché régulier de l'emploi et de s'y maintenir. Ces mesures sont subdivisées en trois catégories : les mesures de formation, les mesures préparatoires à l'insertion et les activités communautaires.

**Les mesures de formation comprennent** Rattrapage scolaire (RS), Retour aux études postsecondaires (REPS), Formation sur mesure en établissement et autres formations.

**Les mesures préparatoires à l'insertion comprennent** Stages en milieu de travail (SMT), Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE), Services externes de main-d'oeuvre (SEMO) et Transition-travail.

**Les activités communautaires comprennent** Expériences de travail (EXTRA) et Jeunes volontaires.

*Nombre d'années de scolarité*

Nombre d'années de scolarité déclaré par la personne requérante au moment de son admission à l'aide de dernier recours. Le nombre d'années de scolarité peut être modifié par la suite, s'il y a lieu.

## *PAIE*

Programme qui vise à favoriser l'accès à des emplois aux prestataires de l'aide de dernier recours au moyen de subventions versées à l'employeur. Généralement, ces emplois procurent au participant un revenu suffisant pour lui permettre de quitter l'aide de dernier recours.

### *Taux d'activité*

Pourcentage de personnes de 15 ans et plus qui sont dans la population active par rapport à l'ensemble des personnes de ce groupe d'âge dans la population.

### *Taux de féminité*

Proportion de femmes dans l'ensemble des personnes d'un groupe donné.

### BIBLIOGRAPHIE

Affaires publiques, Emploi et Immigration Canada et Groupe de travail sur l'emploi et la formation des autochtones. *Les chemins de la réussite : Stratégie de l'emploi et de la formation des autochtones. Document de fond*, Emploi et Immigration Canada, 1990, 72 pages.

Commission royale sur les peuples autochtones. *Les peuples autochtones vivant en milieu urbain. Rapport de la Table ronde nationale sur les préoccupations des populations urbaines autochtones*, Alberta, Ministère des Approvisionnement et Services, 1992, 112 pages.

DROUILLY, Pierre. *Profil socio-politique des Amérindiens du Québec, série bibliographie et documentation*, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, no. 40, 1991, 352 pages.

Emploi et Immigration Canada. *Le nouveau mode d'emploi : profil de la croissance du marché du travail*, 1989.

Gouvernement du Canada. Ministère des Approvisionnement et Services. *Stratégie nationale pour le développement économique des autochtones*, 1989.

Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat aux affaires autochtones. *Les Amérindiens et les Inuit du Québec d'aujourd'hui*, 1995, 26 pages.

Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat aux affaires gouvernementales en milieu amérindien et inuit. *Nations autochtones du Québec*, 1984, 172 pages.

Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. *Rapport statistique mensuel - Programmes de la sécurité du revenu*.

Statistique Canada. *Population autochtone du Canada selon les subdivisions de recensement et les régions métropolitaines*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1994, 148 pages.